

**Modification de la délibération 2011/77 portant sur le
Palmarès des Maisons Fleuries**

Lors du Conseil du 29 novembre 2011 vous avez adopté le palmarès des Maisons Fleuries.

Ce palmarès comportait un oubli, il s'agissait de la maison sise 20 rue Verte appartenant à M. et Mme LEROUX Roland.

Cette maison aurait du recevoir un diplôme *2 fleurs* dans la catégorie *Maisons avec jardin donnant sur rue*.

Afin de rectifier cet oubli je vous propose de modifier la délibération 2011/77 ayant pour objet le palmarès des Maisons Fleuries, en conséquence :

- Ajout de M. et Mme LEROUX Roland – catégorie 2 fleurs – Maisons avec jardin donnant sur rue